

Procès-verbal de la séance plénière d'ouverture

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Du jeudi 18 janvier au dimanche 21 janvier 2018 – Toronto (Ontario)

OUVERTURE DE LA SÉANCE – Le jeudi 18 janvier 2018

19 h 11 : La présidente, Nour Alideed, procède à l'ouverture de l'Assemblée générale semestrielle de 2018.

1. APPEL NOMINAL

Section 01	Carleton University Students' Association	Par procuration
Section 19	University of Toronto Graduate Students' Union	Présente
Section 20	Nipissing University Student Union	Par procuration
Section 24	Ryerson Students' Union	Présente
Section 25	Ontario College of Art and Design Students' Union	Absente
Section 27	Queen's University Society of Graduate and Professional Students	Absente
Section 30	Association générale des étudiant(e)s de l'Université Laurentienne	Présente
Section 32	Lakehead University Student Union	Présente
Section 39	McMaster University Graduate Students' Association	Absente
Section 41	Fédération étudiante de l'Université d'Ottawa	Absente
Section 47	University of Western Ontario Society of Graduate Students	Absente
Section 48	University of Windsor Graduate Students' Society	Absente
Section 49	University of Windsor Students' Alliance	Présente
Section 54	University of Guelph Central Student Association	Présente
Section 56	Wilfrid Laurier University Graduate Students' Association	Absente
Section 62	University of Guelph Graduate Students' Association	Absente
Section 68	Fédération des étudiantes et étudiants de York	Présente
Section 71	Trent Central Student Association	Présente
Section 78	Carleton University Graduate Students' Association	Présente
Section 82	Algoma University Students' Union	Présente
Section 84	York University Graduate Students' Association	Absente
Section 85	Association étudiante de l'Université Saint-Paul	Présente
Section 88	Association des étudiantes et étudiants francophones de l'Université Laurentienne	Présente
Section 92	Student Association of George Brown College	Présente
Section 93	Association étudiante du Collège Glendon	Absente
Section 94	Association des étudiant(e)s diplômé(e)s de l'Université d'Ottawa	Présente
Section 97	Association of Part-Time Undergraduate Students of the University of Toronto	Présente
Section 98	University of Toronto Students' Union	Présente
Section 99	Scarborough Campus Students' Union, University of Toronto	Présente
Section 102	Brock University Graduate Students' Association	Absente
Section 104	Association des étudiantes et étudiants adultes et à temps partiel de la Laurentienne	Absente
Section 105	Continuing Education Students' Association of Ryerson	Présente
Section 106	Organization of Part Time University Students, University of Windsor	Présente
Section 109	University of Toronto at Mississauga Students' Union	Présente
Section 110	Association des étudiantes et étudiants aux études supérieures de l'Université Laurentienne	Présente
Section 111	Laurentian Students' Union – Barrie	Absente
Section 112	Association générale des étudiantes et étudiants du Collège Boréal	Par procuration
	Association des étudiant-e-s de l'Université de Hearst*	Présente

*Membre éventuel

PAGE 2 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Du jeudi 18 janvier au dimanche 21 janvier 2018 – Toronto (Ontario)

Alideeb dit que le quorum est atteint.

2. AVIS DE PROCURATION

Alideeb annonce que les avis de procuration suivants ont été reçus pour cette assemblée :

- Section locale 1 à la section locale 98
- Section locale 20 à la section locale 32
- Section locale 112 à la section locale 110
- L'Association des étudiant-e-s de l'Université de Hearst à la section locale 110 (plénière de clôture)

3. RATIFICATION DE LA PRÉSIDENTE OU DU PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE

2018/01:001 MOTION

Section 97/Section 88

Il est résolu de ratifier Anna Goldfinch à titre de présidente d'assemblée de la séance plénière d'ouverture de l'Assemblée générale semestrielle 2018; et

Il est de plus résolu de ratifier Anna Goldfinch à titre de présidente d'assemblée de la séance plénière de clôture de l'Assemblée générale semestrielle 2018.

ADOPTÉE

4. LA PRÉSIDENTE OU LE PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE PRONONCE UN MOT DE BIENVENUE.

Alideeb prononce un mot de bienvenue.

5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DES SÉANCES PLÉNIÈRES

2018/01:002 MOTION

Section 88/Section 24

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour des séances plénières de l'Assemblée générale semestrielle 2018 tel que présenté.

ADOPTÉE

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

2018/01:003 MOTION

Section 109/Section 99

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de l'Assemblée générale semestrielle 2018 tel que présenté.

ADOPTÉE

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

2018/01:004 MOTION

Section 68/Section 99

Il est résolu d'adopter le procès-verbal de l'Assemblée générale annuelle 2017.

ADOPTÉE

8. SURVOL DES PROCÉDURES

a. Règles de procédure des réunions et des séances plénières

Goldfinch explique les procédures d'assemblée et son rôle à titre de présidente de l'assemblée. Elle dit qu'il faut suivre les règles de procédure du Robert's Rules of Order.

b. Soutien et procédures de prévention de harcèlement aux assemblées générales

Le conseiller en matière de harcèlement, Chrys Saget Richard, fait une présentation sur la politique de la Fédération en ce qui concerne le harcèlement.

c. Présentation de l'agente ou de l'agent des relations de travail de la Fédération

Alideeb présente les membres du personnel de la Fédération et fait une présentation sur la convention collective entre la Fédération et ses employées et employés, membres de la Section 12810 du SCFP.

9. PRÉPARATION AUX ÉLECTIONS

a. Ratification de la directrice ou du directeur du scrutin

2018/01:005 MOTION

Section 109/Section 68

Il est résolu de nommer Nicole Picton au poste de directrice du scrutin pour l'Assemblée générale semestrielle 2018.

ADOPTÉE

b. Aperçu du programme et des procédures d'élections

La directrice du scrutin, Nicole Picton, décrit les postes qui devront être dotés pendant les élections qui auront lieu à la présente assemblée générale, et explique les procédures d'élections.

10. FORMATION DES SOUS-COMITÉS PLÉNIERS

a. Formation des sous-comités pléniers

2018/01:006 MOTION

Section 71/Section 32

Il est résolu de former les sous-comités suivants :

- Comité du budget;
- Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement;
- Comité du développement organisationnel et des services; et
- Comité de révision et d'élaboration des politiques.

ADOPTÉE

b. Adoption des ordres du jour des sous-comités pléniers

2018/01:007 MOTION

Section 106/Section 88

Il est résolu d'adopter les ordres du jour des sous-comités pléniers.

ADOPTÉE

PAGE 4 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Du jeudi 18 janvier au dimanche 21 janvier 2018 – Toronto (Ontario)

11. ÉTUDE DES MOTIONS PRÉSENTÉES EN BONNE ET DUE FORME AVEC AVIS

a. Motions présentées par les sections locales

Les motions suivantes ont été présentées avec préavis par des sections locales et seront étudiées à la présente assemblée :

2018/01:008 MOTION

Section 32/Section 78

Attendu que le transport constitue un problème permanent pour les étudiantes et étudiants qui fréquentent des établissements d'enseignement postsecondaire; et

Attendu que le coût croissant du transport continue d'avoir des répercussions sur la vie des étudiantes et étudiants; et

Attendu que TTC Riders est un groupe de revendication qui œuvre avec les usagers des transports en commun pour que les transports soient plus abordables, modernes et accessibles; et

Attendu que TTC Riders tient un sommet annuel dans le cadre duquel il fournit de la formation aux personnes intéressées; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération fasse don de 250 \$ pour le sommet sur les transports afin d'aider à l'organisation de la conférence; et

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à envoyer des dons semblables et à assister au sommet en mars 2018.

Il est recommandé que le rapport du Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement étudie cette motion.

2018/01:009 MOTION DE RENVOI

Section 106/Section 88

Il est résolu de renvoyer la motion 2018/01:008 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2018/01:008 RENVOYÉE

2018/01:010 MOTION

Section 98/Section 78

Attendu que, conformément à l'alinéa 1. vii du Règlement II, « Les étudiants et étudiantes appartenant collectivement à une association membre locale ont droit à la représentation collective de leurs intérêts au sein de la Fédération par l'intermédiaire de leur association membre locale »; et

Attendu que le règlement stipule ensuite que les étudiantes et étudiants « ne sont pas membres de la Fédération »; par conséquent,

Il est résolu que la sensibilisation et les campagnes de la Fédération soient limitées à ses membres, c.-à-d. les associations locales membres; et

Il est de plus résolu que la Fédération demande la permission et obtienne l'approbation de l'association locale membre, si la Fédération souhaite entreprendre des initiatives de sensibilisation ou de campagne auprès des membres de cette association.

Il est recommandé que le Comité du développement organisationnel et des services étudie cette

motion.

2018/01:011 MOTION DE RENVOI

Section 106/Section 88

Il est résolu de renvoyer la motion 2018/01:010 au Comité du développement organisationnel et des services.

ADOPTÉE

2018/01:010 RENVOYÉE

2018/01:012 MOTION

Section 98/Section 78

Attendu que la Cour supérieure de justice de l'Ontario a déclaré que les votes par bulletin en papier « semblent désuets et peu pratiques » (traduction libre); et

Attendu que ces bulletins de vote sont de nature capacitiste; et

Attendu que la Fédération devrait veiller à ce que toutes ses activités soient accessibles, notamment ses pratiques de vote;

Il est résolu de modifier le sous-alinéa 4. f(i) du Règlement I pour qu'il soit rédigé ainsi :

Le scrutin doit être effectué électroniquement et par bulletin en papier, de sorte que le choix soit laissé à la discrétion de l'association étudiante membre. Un membre votant peut voter soit sur son dispositif électronique soit dans un bureau de scrutin. Le vote électronique doit être géré par une tierce partie sélectionnée par la directrice ou le directeur du scrutin. S'il y a un accord entre la Fédération et l'association membre, le scrutin peut aussi être tenu à une assemblée générale de l'association membre ou par bulletin postal.

Il est résolu de modifier le sous-alinéa 6. g(i) du Règlement I pour qu'il soit rédigé ainsi :

Le scrutin doit être effectué électroniquement et par bulletin en papier, de sorte que le choix soit laissé à la discrétion de l'association étudiante membre. Un membre votant peut voter soit sur son dispositif électronique soit dans un bureau de scrutin. Le vote électronique doit être géré par une tierce partie sélectionnée par la directrice ou le directeur du scrutin. S'il y a un accord entre la Fédération et l'association membre, le scrutin peut aussi être tenu à une assemblée générale de l'association membre ou par bulletin postal.

Il est recommandé que le Comité du développement organisationnel et des services étudie cette motion.

2018/01:013 MOTION DE RENVOI

Section 106/Section 88

Il est résolu de renvoyer la motion 2018/01:012 au Comité du développement organisationnel et des services.

ADOPTÉE

2018/01:012 RENVOYÉE

2018/01:014 MOTION

Section 98/Section 78

Attendu que les politiques sur les questions d'intérêt de la Fédération stipulent leur

PAGE 6 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Du jeudi 18 janvier au dimanche 21 janvier 2018 – Toronto (Ontario)

soutien considérable aux changements climatiques et à la durabilité environnementale; et

Attendu que la Fédération imprime des milliers de documents à insérer dans les reliures pour chaque Assemblée générale nationale; et

Attendu que la Fédération devrait s'efforcer de réduire son incidence environnementale;

Attendu que les plateformes en ligne sont plus durables, accessibles et pratiques; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération imprime au maximum une reliure par section locale à moins qu'on en fasse la demande dans le formulaire d'inscription d'une déléguée ou d'un délégué; et

Il est de plus résolu que la Fédération offre aux sections locales tout le matériel sous forme numérique en tant que pratique courante.

Il est recommandé que le Comité du développement organisationnel et des services étudie cette motion.

2018/01:015 MOTION DE RENVOI

Section 106/Section 88

Il est résolu de renvoyer la motion 2018/01:014 au Comité du développement organisationnel et des services.

ADOPTÉE

2018/01:014 RENVOYÉE

2018/01:016 MOTION

Section 105/Section 78

Attendu que le programme études-travail est un programme qui subventionne les perspectives d'emploi sur le campus pour les étudiantes et étudiants; et

Attendu que dans la plupart des cas l'admissibilité est liée au RAFEO, lequel, à son tour, exclut souvent les étudiantes et étudiants à temps partiel ou de la formation professionnelle continue; et

Attendu que les étudiantes et étudiants à temps partiel et de la formation professionnelle continue sont les plus marginalisés sur nos campus et ont besoin de perspectives d'emploi accessibles, sur le campus; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération examine de manière plus approfondie le programme études-travail, notamment les exigences d'admissibilité et le financement du gouvernement; et

Il est de plus résolu que la Fédération fasse pression sur le RAFEO et sur le gouvernement provincial de l'Ontario pour qu'ils élargissent le programme études-travail.

Il est recommandé que le Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement étudie cette motion.

2018/01:017 MOTION DE RENVOI

Section 106/Section 88

Il est résolu de renvoyer la motion 2018/01:016 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2018/01:016 RENVOYÉE

2018/01:018 MOTION

Section 105/Section 78

Attendu que la violence antichoix, à la fois choquante, et autre, est en hausse sur tous les campus de l'Ontario; et

Attendu que des mesures ont récemment été prises pour interdire les images choquantes et violentes à l'extérieur des cliniques qui offrent des services d'avortement à Toronto; et

Attendu que les établissements postsecondaires sont des espaces où les étudiantes et étudiants ne devraient pas se sentir mal à l'aise ni en danger lorsqu'ils acquièrent de l'expérience de vie et obtiennent l'éducation pour laquelle ils paient; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération explore des voies légales ou législatives possibles pour renforcer la lutte en vue de bannir ces images et pour la sensibilisation sur les campus des établissements postsecondaires dans toutes les régions de l'Ontario; et

Il est de plus résolu que la Fédération inclue cet enjeu dans les pressions auprès des partis provinciaux avant les élections du printemps 2018, en espérant qu'il devienne un enjeu électoral; et

Il est de plus résolu que les sections locales soient encouragées à porter cet enjeu à l'attention des députées et députés provinciaux dans les circonscriptions où il y a des campus avant les élections du printemps 2018.

Il est recommandé que le rapport du Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement étudie cette motion.

2018/01:019 MOTION DE RENVOI

Section 106/Section 88

Il est résolu de renvoyer la motion 2018/01:018 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2018/01:018 RENVOYÉE

2018/01:020 MOTION

Section 106/Section 78

Attendu que la Fédération appuie « la syndicalisation et la négociation collective en tant que droits fondamentaux pour toute personne qui travaille à plein temps ou à temps partiel » (traduction); et

Attendu que la Fédération s'oppose « au recours au personnel contractuel ou non syndiqué dans les établissements postsecondaires » (traduction); et

Attendu que le travail de pigiste en particulier peut être précaire, comporte peu d'avantages sociaux et est mal rémunéré; et

Attendu que les jeunes, les étudiantes et les étudiants ont souvent de la difficulté à trouver des postes syndiqués dans le travail qu'ils effectuent; et

Attendu que le Canadian Freelance Union existe pour contrer cette situation et fournir des services et soutenir les travailleuses et travailleurs précaires, et les pigistes en particulier, par conséquent,

Il est résolu que la Fédération adopte la politique de fonctionnement suivante :

PAGE 8 – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE D'OUVERTURE

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Du jeudi 18 janvier au dimanche 21 janvier 2018 – Toronto (Ontario)

« Travail de pigiste »

La Fédération s'efforcera d'embaucher des pigistes par l'intermédiaire du Canadian Freelance Union. Si la Fédération a besoin ou choisit d'embaucher une ou un pigiste qui n'est pas membre du Canadian Freelance Union, la Fédération versera le montant de l'adhésion pour cette ou ce pigiste.

Il est recommandé que le Comité du développement organisationnel et des services étudie cette motion.

2018/01:021 MOTION DE RENVOI

Section 106/Section 88

Il est résolu de renvoyer la motion 2018/01:020 au Comité du développement organisationnel et des services.

ADOPTÉE

2018/01:020 RENVOYÉE

2018/01:022 MOTION

Section 106/Section 78

Attendu que les ententes maîtresses sur l'aide financière aux étudiants (EMAFE) existent en vue de codifier les modalités de remboursement et d'autres questions entre le gouvernement fédéral et les divers gouvernements provinciaux; et

Attendu que l'EMAFE pour l'Ontario a une disposition qui permet de convertir en prêts les subventions – dont la Subvention ontarienne d'études – si l'étudiante ou l'étudiant abandonne tous ses cours dans les trois semaines qui suivent la rentrée, ou manque trois paiements après la fin de ses cours; et

Attendu qu'il y a des raisons possibles pour lesquelles les situations susmentionnées pourraient survenir en raison de la nature précaire de la vie des étudiantes, des étudiants et des jeunes au sein de la société à l'heure actuelle; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération utilise tous les moyens de défense et de pression possibles pour éliminer les conditions ou autrement modifier les ententes maîtresses sur l'aide financière aux étudiants qui menacent de convertir des bourses en prêts lorsque les étudiantes et étudiants abandonnent leurs cours ou manquent les paiements de leurs prêts étudiants.

Il est recommandé que le rapport du Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement étudie cette motion.

2018/01:023 MOTION DE RENVOI

Section 106/Section 88

Il est résolu de renvoyer la motion 2018/01:022 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2018/01:022 RENVOYÉE

2018/01:024 MOTION

Section 106/Section 78

Attendu que les étudiantes et étudiants à temps partiel de l'Université de Windsor

œuvrent à la création du centre de représentation communautaire de Windsor (CRC) pour jeter des ponts entre la population étudiante et la communauté, et;

Attendu que le centre de représentation communautaire a pour but, outre fournir aux étudiantes et étudiants le soutien grâce à la représentation, la défense et la solidarité, de créer des relations avec les syndicats, les organisations sans but lucratif et d'autres groupes qui pourraient s'avérer avantageux pour les étudiantes et étudiants pendant ou après leurs études postsecondaires; et

Attendu que les principes du centre de représentation communautaire sont pertinents pour les étudiantes et étudiants de l'Université de Windsor et pour le mouvement étudiant dans l'ensemble; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération appuie la création du centre de représentation communautaire de Windsor; et

Il est de plus résolu que la Fédération appuie la création du centre de représentation communautaire par un don de 1 000 \$.

Il est recommandé que le rapport du Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement étudie cette motion.

2018/01:025 MOTION DE RENVOI

Section 106/Section 88

Il est résolu de renvoyer la motion 2018/01:024 au Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

2018/01:024 RENVOYÉE

12. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité exécutif présente son rapport sur le travail de la Fédération depuis la dernière assemblée générale.

13. QUESTIONS DIVERSES

Aucune autre question.

14. ANNONCES

Pritchard fait des annonces d'ordre logistique.

15. SUSPENSION DE LA SÉANCE

2018/01:026 MOTION

Section 97/Section 106

Il est résolu de suspendre la séance plénière jusqu'à 10 h, le dimanche 21 janvier 2018.

ADOPTÉE

20 h 26 : La séance est suspendue.

Procès-verbal de la séance plénière de clôture

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Du jeudi 18 janvier au dimanche 21 janvier 2018 – Toronto (Ontario)

1. APPEL NOMINAL

Section 01	Carleton University Students' Association	Par procuration
Section 19	University of Toronto Graduate Students' Union	Présente
Section 20	Nipissing University Student Union	Par procuration
Section 24	Ryerson Students' Union	Présente
Section 25	Ontario College of Art and Design Students' Union	Présente
Section 27	Queen's University Society of Graduate and Professional Students	Présente
Section 30	Association générale des étudiant(e)s de l'Université Laurentienne	Présente
Section 32	Lakehead University Student Union	Présente
Section 39	McMaster University Graduate Students' Association	Absente
Section 41	Fédération étudiante de l'Université d'Ottawa	Absente
Section 47	University of Western Ontario Society of Graduate Students	Présente
Section 48	University of Windsor Graduate Students' Society	Présente
Section 49	University of Windsor Students' Alliance	Présente
Section 54	University of Guelph Central Student Association	Présente
Section 56	Wilfrid Laurier University Graduate Students' Association	Absente
Section 62	University of Guelph Graduate Students' Association	Absente
Section 68	Fédération des étudiantes et étudiants de York	Présente
Section 71	Trent Central Student Association	Présente
Section 78	Carleton University Graduate Students' Association	Présente
Section 82	Algoma University Students' Union	Présente
Section 84	York University Graduate Students' Association	Présente
Section 85	Association étudiante de l'Université Saint-Paul	Présente
Section 88	Association des étudiantes et étudiants francophones de l'Université Laurentienne	Présente
Section 92	Student Association of George Brown College	Présente
Section 93	Association étudiante du Collège Glendon	Absente
Section 94	Association des étudiant(e)s diplômé(e)s de l'Université d'Ottawa	Présente
Section 97	Association of Part-Time Undergraduate Students of the University of Toronto	Présente
Section 98	University of Toronto Students' Union	Présente
Section 99	Scarborough Campus Students' Union, University of Toronto	Présente
Section 102	Brock University Graduate Students' Association	Absente
Section 104	Association des étudiantes et étudiants adultes et à temps partiel de la Laurentienne	Présente
Section 105	Continuing Education Students' Association of Ryerson	Présente
Section 106	Organization of Part Time University Students, University of Windsor	Présente
Section 109	University of Toronto at Mississauga Students' Union	Présente
Section 110	Association des étudiantes et étudiants aux études supérieures de l'Université Laurentienne	Présente
Section 111	Laurentian Students' Union – Barrie	Absente
Section 112	Association générale des étudiantes et étudiants du Collège Boréal	Par procuration
	Association des étudiant-e-s de l'Université de Hearst*	Par procuration

*Membre éventuel

Goldfinch déclare que le quorum est atteint.

Page 2 – Procès-verbal de la séance plénière de clôture

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Du jeudi 18 janvier au dimanche 21 janvier 2018 – Toronto (Ontario)

2. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF

2018/01:027 MOTION

Section 88/Section 104

Il est résolu d'accepter le rapport du Comité exécutif.

ADOPTÉE

3. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ DU BUDGET

La trésorière Trina James présente, au nom du Comité du budget, son rapport pour qu'il soit étudié par l'assemblée plénière.

2018/01:028 MOTION

Section 105/Section 110

Il est résolu d'adopter tels que présentés les états financiers audités de l'exercice financier se terminant le 30 juin.

ADOPTÉE

Abstention : Section 98

2018/01:029 MOTION

Section 105/Section 106

Il est résolu d'adopter le budget 2017-2018 tel que présenté.

ADOPTÉE

Abstention : Section 98

4. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ DU BUDGET

2018/01:030 MOTION

Section 88/Section 94

Il est résolu d'accepter le rapport du Comité du budget tel que présenté.

ADOPTÉE

Abstention : Section 98

5. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL ET DES SERVICES

La représentante à l'Exécutif national Sami Pritchard présente, au nom du Comité du développement organisationnel et des services, son rapport pour qu'il soit étudié par l'assemblée plénière.

2018/01:010 MOTION

Section 98/Section 78

Attendu que, conformément à l'alinéa 1. vii du Règlement II, « Les étudiants et étudiantes appartenant collectivement à une association membre locale ont droit à la représentation collective de leurs intérêts au sein de la Fédération par l'intermédiaire de leur association membre locale »; et

Attendu que le règlement stipule ensuite que les étudiantes et étudiants « ne sont pas membres de la Fédération »; par conséquent,

Il est résolu que la sensibilisation et les campagnes de la Fédération soient limitées à ses membres, c.-à-d. les associations locales membres; et

Il est de plus résolu que la Fédération demande la permission et obtienne l'approbation

de l'association locale membre, si la Fédération souhaite entreprendre des initiatives de sensibilisation ou de campagne auprès des membres de cette association.

2018/01:031 MOTION DE MODIFICATION

Section 97/Section 88

Il est résolu de supprimer la première clause; et

Il est résolu de modifier la deuxième clause pour qu'elle soit rédigée comme suit :

Il est de plus résolu que la Fédération demande la permission et obtienne l'approbation de l'association locale membre, si la Fédération souhaite entreprendre des initiatives de sensibilisation ou de campagne auprès des membres de cette association.

REJETÉE

2018/01:010 REJETÉE

Abstention : Section 47

2018/01:012 MOTION

Section 98/Section 78

Attendu que la Cour supérieure de justice de l'Ontario a déclaré que les votes par bulletin en papier « semblent désuets et peu pratiques » (traduction libre); et

Attendu que ces bulletins de vote sont de nature capacitiste; et

Attendu que la Fédération devrait veiller à ce que toutes ses activités soient accessibles, notamment ses pratiques de vote; par conséquent

Il est résolu de modifier le sous-alinéa 4. f(i) du Règlement I pour qu'il soit rédigé ainsi :

Le scrutin doit être effectué électroniquement et par bulletin en papier, de sorte que le choix soit laissé à la discrétion de l'association étudiante membre. Un membre votant peut voter soit sur son dispositif électronique soit dans un bureau de scrutin. Le vote électronique doit être géré par une tierce partie sélectionnée par la directrice ou le directeur du scrutin. S'il y a un accord entre la Fédération et l'association membre, le scrutin peut aussi être tenu à une assemblée générale de l'association membre ou par bulletin postal.

Il est résolu de modifier le sous-alinéa 6. g(i) du Règlement I pour qu'il soit rédigé ainsi :

Le scrutin doit être effectué électroniquement et par bulletin en papier, de sorte que le choix soit laissé à la discrétion de l'association étudiante membre. Un membre votant peut voter soit sur son dispositif électronique soit dans un bureau de scrutin. Le vote électronique doit être géré par une tierce partie sélectionnée par la directrice ou le directeur du scrutin. S'il y a un accord entre la Fédération et l'association membre, le scrutin peut aussi être tenu à une assemblée générale de l'association membre ou par bulletin postal.

2018/01:012 REJETÉE

Abstentions : Section 48, Section 49, Section 84 et Section 92

2018/01:014 MOTION

Section 98/Section 78

Attendu que les politiques sur les questions d'intérêt de la Fédération stipulent leur soutien considérable aux changements climatiques et à la durabilité environnementale; et

Attendu que la Fédération imprime des milliers de documents à insérer dans les reliures pour chaque Assemblée générale nationale; et

Page 4 – Procès-verbal de la séance plénière de clôture

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Du jeudi 18 janvier au dimanche 21 janvier 2018 – Toronto (Ontario)

Attendu que la Fédération devrait s'efforcer de réduire son incidence environnementale;

Attendu que les plateformes en ligne sont plus durables, accessibles et pratiques; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération imprime au maximum une reliure par section locale à moins qu'on en fasse la demande dans le formulaire d'inscription d'une déléguée ou d'un délégué; et

Il est de plus résolu que la Fédération offre aux sections locales tout le matériel sous forme numérique en tant que pratique courante.

2018/01:032 MOTION DE MODIFICATION

Section 97/Section 32

Il est résolu de modifier la première clause pour qu'elle soit rédigée ainsi :

Il est résolu que la Fédération imprime une (1) reliure par section locale à moins qu'on en fasse la demande dans le formulaire d'inscription d'une déléguée ou d'un délégué; et

ADOPTÉE

2018/01:033 MOTION DE MODIFICATION

Section 98/Section 82

Il est résolu de modifier la clause pour qu'elle comprenne :

Il est de plus résolu que la Fédération fasse imprimer dix (10) reliures supplémentaires pour les déléguées et délégués qui préfèrent avoir une reliure ultérieurement.

ADOPTÉE

2018/01:014 ADOPTÉE

2018/01:020 MOTION

Section 106/Section 78

Attendu que la Fédération appuie « la syndicalisation et la négociation collective en tant que droits fondamentaux pour toute personne qui travaille à plein temps ou à temps partiel »; et

Attendu que la Fédération s'oppose « au recours au personnel contractuel ou non syndiqué dans les établissements postsecondaires »; et

Attendu que le travail de pigiste en particulier peut être précaire, comporte peu d'avantages sociaux et est mal rémunéré; et

Attendu que les jeunes, les étudiantes et les étudiants ont souvent de la difficulté à trouver des postes syndiqués dans le travail qu'ils effectuent; et

Attendu que le Canadian Freelance Union existe pour contrer cette situation et fournir des services et soutenir les travailleuses et travailleurs précaires, et les pigistes en particulier, par conséquent,

Il est résolu que la Fédération adopte la politique de fonctionnement suivante :

« Travail de pigiste »

La Fédération s'efforcera d'embaucher des pigistes par l'intermédiaire du Canadian Freelance Union. Si la Fédération a besoin ou choisit d'embaucher une ou un pigiste qui n'est pas membre du Canadian Freelance Union, la Fédération versera le montant de l'adhésion pour cette ou ce pigiste.

2018/01:034 MOTION DE MODIFICATION

Section 97/Section 104

Il est résolu de modifier le paragraphe sur le « Travail de pigiste » pour qu'il soit rédigé ainsi :

Si la Fédération a besoin ou choisit d'embaucher une ou un pigiste qui n'est pas membre du Canadian Freelance Union, la Fédération versera le montant de l'adhésion pour cette ou ce pigiste.

ADOPTÉE

2018/01:035 MOTION DE MODIFICATION

Section 54/Section 32

Il est résolu de modifier le paragraphe sur le « Travail de pigiste » pour qu'il soit rédigé ainsi :

Si la Fédération a besoin ou choisit d'embaucher une ou un pigiste qui n'est pas membre du Canadian Freelance Union, mais souhaite le devenir, la Fédération versera le montant de l'adhésion pour cette ou ce pigiste.

ADOPTÉE

2018/01:036 MOTION DE MODIFICATION

Section 97/Section 88

Il est résolu de modifier le paragraphe sur le « Travail de pigiste » pour qu'il soit rédigé ainsi :

Si la Fédération a besoin ou choisit d'embaucher une ou un pigiste qui n'est pas membre du Canadian Freelance Union, mais souhaite le devenir, la Fédération versera le montant de l'adhésion à ce syndicat ou à tout autre syndicat semblable pour cette ou ce pigiste.

ADOPTÉE

2018/01:020 ADOPTÉE

6. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL ET DES SERVICES

2018/01:037 MOTION

Section 106/Section 32

Il est résolu d'accepter le rapport du Comité du développement organisationnel et des services.

ADOPTÉE

7. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION ET D'ÉLABORATION DES POLITIQUES

La recherchiste Renee Bursey, au nom du Comité de révision et d'élaboration des politiques, présente son rapport pour qu'il soit étudié par l'assemblée plénière.

2018/01:038 MOTION

Section 20/Section 82

Il est résolu d'accepter le rapport du Comité de révision et d'élaboration des politiques.

ADOPTÉE

Page 6 – Procès-verbal de la séance plénière de clôture

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Du jeudi 18 janvier au dimanche 21 janvier 2018 – Toronto (Ontario)

8. PRÉSENTATION DU RAPPORT DU COMITÉ DES CAMPAGNES ET DES RELATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT

La présidente Nour Alideeb présente, au nom du Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement, son rapport pour qu'il soit étudié par l'assemblée plénière.

2018/01:008 MOTION

Section 32/Section 78

Attendu que le transport constitue un problème permanent pour les étudiantes et étudiants qui fréquentent des établissements d'enseignement postsecondaire; et

Attendu que le coût croissant du transport continue d'avoir des répercussions sur la vie des étudiantes et étudiants; et

Attendu que TTC Riders est un groupe de revendication qui œuvre avec les usagers des transports en commun pour que les transports soient plus abordables, modernes et accessibles; et

Attendu que TTC Riders tient un sommet annuel dans le cadre duquel il fournit de la formation aux personnes intéressées; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération fasse don de 250 \$ au sommet sur les transports afin d'aider à l'organisation de la conférence; et

Il est de plus résolu d'encourager les sections locales à envoyer des dons semblables et à assister au sommet en mars 2018.

2018/01:008 ADOPTÉE

2018/01:016 MOTION

Section 105/Section 78

Attendu que le programme études-travail est un programme qui subventionne les perspectives d'emploi sur le campus pour les étudiantes et étudiants; et

Attendu que dans la plupart des cas l'admissibilité est liée au RAFEO, lequel, à son tour, exclut souvent les étudiantes et étudiants à temps partiel ou de la formation professionnelle continue; et

Attendu que les étudiantes et étudiants à temps partiel et de la formation professionnelle continue sont les plus marginalisés sur nos campus et ont besoin de perspectives d'emploi accessibles sur le campus; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération examine de manière plus approfondie le programme études-travail, notamment les exigences d'admissibilité et le financement du gouvernement; et

Il est de plus résolu que la Fédération fasse pression sur le RAFEO et sur le gouvernement provincial de l'Ontario pour qu'ils élargissent le programme études-travail.

2018/01:039 MOTION DE MODIFICATION

Section 54/Section 82

Il est résolu de biffer le mot « Ontario » de la deuxième clause.

ADOPTÉE

2018/01:016 ADOPTÉE

2018/01:018

MOTION

Section 105/Section 78

Attendu que la violence antichoix, à la fois choquante, et autre, est en hausse sur tous les campus de l'Ontario; et

Attendu que des mesures ont récemment été prises pour interdire les images choquantes et violentes à l'extérieur des cliniques qui offrent des services d'avortement à Toronto; et

Attendu que les établissements postsecondaires sont des espaces où les étudiantes et étudiants ne devraient pas se sentir mal à l'aise ni en danger lorsqu'ils acquièrent de l'expérience de vie et obtiennent l'éducation pour laquelle ils paient; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération explore des voies légales ou législatives possibles pour renforcer la lutte en vue de bannir ces images et pour la sensibilisation sur les campus des établissements postsecondaires dans toutes les régions de l'Ontario; et

Il est de plus résolu que la Fédération inclue cet enjeu dans les pressions auprès des partis provinciaux avant les élections du printemps 2018, en espérant qu'il devienne un enjeu électoral; et

Il est de plus résolu que les sections locales soient encouragées à porter cet enjeu à l'attention des députées et députés provinciaux dans les circonscriptions où il y a des campus avant les élections du printemps 2018.

2018/01:040

MOTION DE MODIFICATION

Section 71/Section 109

Il est résolu de modifier la deuxième clause pour qu'elle soit rédigée ainsi :

Il est de plus résolu que les sections locales soient encouragées à écrire des lettres à l'attention des députées et députés provinciaux dans les circonscriptions où il y a des campus avant les élections du printemps 2018.

ADOPTÉE

2018/01:041

MOTION DE MODIFICATION

Section 71/Section 109

Il est résolu de modifier la première clause pour qu'elle soit rédigée ainsi :

Il est de plus résolu que la Fédération écrive une lettre et la partage avec ses sections locales en tant qu'exemple de lettre pour la clause susmentionnée.

ADOPTÉE

2018/01:018

ADOPTÉE

2018/01:022

MOTION

Section 106/Section 78

Attendu que les ententes maîtresses sur l'aide financière aux étudiants (EMAFE) existent en vue de codifier les modalités de remboursement et d'autres questions entre le gouvernement fédéral et les divers gouvernements provinciaux; et

Attendu que l'EMAFE pour l'Ontario a une disposition qui permet de convertir en prêts les subventions – dont la Subvention ontarienne d'études – si l'étudiante ou l'étudiant abandonne tous ses cours dans les trois semaines qui suivent la rentrée ou manque trois paiements après la fin de ses cours; et

Attendu qu'il y a des raisons possibles pour lesquelles les situations susmentionnées pourraient survenir en raison de la nature précaire de la vie des étudiantes, des étudiants

Page 8 – Procès-verbal de la séance plénière de clôture

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Du jeudi 18 janvier au dimanche 21 janvier 2018 – Toronto (Ontario)

et des jeunes au sein de la société à l'heure actuelle; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération utilise tous les moyens de défense et de pression possibles pour éliminer les conditions ou autrement modifier les ententes maîtresses sur l'aide financière aux étudiants qui menacent de convertir des bourses en prêts lorsque les étudiantes et étudiants abandonnent leurs cours ou manquent les paiements de leurs prêts étudiants.

2018/01:022 ADOPTÉE

2018/01:024 MOTION

Section 106/Section 78

Attendu que les étudiantes et étudiants à temps partiel de l'Université de Windsor œuvrent à la création du centre de représentation communautaire de Windsor (CRC) pour jeter des ponts entre la population étudiante et la communauté, et;

Attendu que le centre de représentation communautaire a pour but, outre fournir aux étudiantes et étudiants le soutien grâce à la représentation, la défense et la solidarité, de créer des relations avec les syndicats, les organisations sans but lucratif et d'autres groupes qui pourraient s'avérer avantageux pour les étudiantes et étudiants pendant ou après leurs études postsecondaires; et

Attendu que les principes du centre de représentation communautaire sont pertinents pour les étudiantes et étudiants de l'Université de Windsor et pour le mouvement étudiant dans l'ensemble; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération appuie la création du centre de représentation communautaire de Windsor; et

Il est de plus résolu que la Fédération appuie la création du centre de représentation communautaire par un don de 1 000 \$.

2018/01:042 MOTION DE MODIFICATION

Section 32/Section 71

Il est résolu de modifier la dernière clause pour qu'elle soit rédigée ainsi :

Il est de plus résolu que la Fédération appuie la création du centre de représentation communautaire par un don de 255 \$.

ADOPTÉE

2018/01:043 MOTION DE MODIFICATION

Section 106/Section 109

Il est résolu d'ajouter à la fin une clause rédigée comme suit :

Il est de plus résolu qu'un rapport soit remis à la Fédération après un an.

ADOPTÉE

2018/01:044 MOTION DE MODIFICATION

Section 99/Section 71

Il est résolu de modifier la dernière clause pour qu'elle soit rédigée ainsi :

Il est de plus résolu que la Fédération appuie la création du centre de représentation communautaire par un don de 255 \$ aux fins de la constitution en personne morale.

2018/01:045

MOTION

Section 97/Section 78

Il est résolu de supprimer la première clause;

Il est résolu que la Fédération appuie la création du centre de représentation communautaire de Windsor; et

REJETÉE

2018/01:024

REJETÉE

Pour : Section 1, Section 19, Section 25, Section 27, Section 47, Section 48, Section 68, Section 71, Section 78, Section 82, Section 98, Section 99, Section 104, Section 106 et Section 109

Contre : Section 24, Section 41, Section 54, Section 88, Section 92, Section 97, Section 105, Section 110, Section 112 et Association des étudiant-e-s de l'Université de Hearst

Abstentions : Section 20, Section 32, Section 49 et Section 84

2018/01:046

MOTION

Section 54/Section 41

Il est résolu d'adopter le guide des campagnes.

ADOPTÉE

9. RÉCEPTION DU RAPPORT DES CAMPAGNES ET DES RELATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT

2018/01:047

MOTION

Section 24/Section 97

Il est résolu d'accepter le rapport du Comité des campagnes et des relations avec le gouvernement.

ADOPTÉE

10. PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA DIRECTRICE DU SCRUTIN

2018/01:048

MOTION

Section 105/Section 109

Il est résolu de ratifier la décision de nommer Richie Pyne au poste de président du Caucus des étudiantes et étudiants à temps partiel et de la formation professionnelle continue pour le mandat de 2017-2018.

ADOPTÉE

2018/01:049

MOTION

Section 105/Section 109

Il est résolu de ratifier la décision de nommer Theresa Rost au poste de commissaire du groupe modulaire des étudiantes et étudiants adultes pour le mandat de 2017-2018.

ADOPTÉE

Page 10 – Procès-verbal de la séance plénière de clôture

Assemblée générale semestrielle de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants-Ontario
Du jeudi 18 janvier au dimanche 21 janvier 2018 – Toronto (Ontario)

2018/01:050

MOTION

Section 105/Section 109

Il est résolu de ratifier la décision de nommer Mary Asekome au poste de trésorière pour le mandat de 2017-2018.

ADOPTÉE

2018/01:051

MOTION

Section 105/Section 109

Il est résolu de ratifier la décision de nommer Sami Pritchard au poste de représentante à l'Exécutif national pour le mandat de 2017-2018.

ADOPTÉE

2018/01:052

MOTION

Section 105/Section 109

Il est résolu de ratifier l'élection de Nour Alideeb à la présidence pour le mandat de 2017-2018.

ADOPTÉE

11. QUESTIONS DIVERSES

2018/01:053

MOTION

Section 49/Section 71

Attendu que le 29 janvier 2018 marque le 1^{er} anniversaire de la fusillade à Québec; et

Attendu que le 29 janvier 2017, une personne armée a posé un acte de terrorisme au Centre culturel islamique de Québec où des musulmanes et musulmans étaient réunis pour les prières du soir;

Attendu que six hommes innocents ont été tués de sang-froid et que plusieurs autres ont été blessés au Centre islamique de Québec (CCIQ);

Attendu qu'Ibrahima Barry, Azzedine Soufiane, Aboubaker Thabti, Abdelkrim Hassane, Mamdou Tanou Barry et Khaled Belkacemi ont été abattus lors de cet acte terroriste haineux; et

Attendu qu'Aymen Derbali, qui a été blessé lors de cet acte, demeure paralysé; et

Attendu que d'innombrables membres des familles et de la communauté continuent de vivre avec le traumatisme qu'a causé cette attaque atroce; et

Attendu que les rapports indiquent que des actes haineux à l'endroit des musulmanes et musulmans du Canada ont augmenté à un taux alarmant au cours des journées qui ont suivi immédiatement la tuerie et n'ont cessé d'augmenter jusqu'à maintenant; et

Attendu que des membres de la Fédération ont été personnellement touchés par cet acte de terreur; et

Attendu que cet événement effroyable fournit des preuves substantielles justifiant l'amplification et l'amélioration de la campagne de lutte contre l'islamophobie de la Fédération; par conséquent,

Il est résolu que la Fédération désigne le 29 janvier comme journée de commémoration et d'action contre l'islamophobie, conformément au mandat du Conseil national des musulmans canadiens (CNMC), qui a déjà présenté cette même demande à tous les ordres de gouvernement; et

Il est de plus résolu que la Fédération publie un document officiel condamnant les actions du 29 janvier 2017 et commémorant les vies perdues et celles qui ont été directement touchées lors de cette journée; et

Il est de plus résolu que la Fédération charge toutes les sections locales de participer à la commémoration des vies perdues ce jour-là en organisant chaque année des vigiles dans le cadre de la campagne de lutte contre l'islamophobie de la Fédération; et

Il est de plus résolu que la Fédération participe à l'appel auprès des divers ordres du gouvernement de désigner le 29 janvier comme journée nationale de commémoration et d'action contre l'islamophobie.

2018/01:054 MOTION DE MODIFICATION

Section 99/Section 104

Il est résolu de modifier la troisième clause pour qu'elle soit rédigée ainsi :

Il est de plus résolu que la Fédération encourage et aide toutes les sections locales à participer à la commémoration des vies perdues ce jour-là en organisant chaque année des vigiles dans le cadre de la campagne de lutte contre l'islamophobie de la Fédération et qu'elle leur fournisse les ressources pertinentes à cette fin; et

ADOPTÉE

2018/01:055 MOTION DE MODIFICATION

Section 71/Section 104

Il est résolu de modifier la troisième clause pour qu'elle soit rédigée ainsi :

Il est de plus résolu que la Fédération encourage toutes les sections locales à participer à la commémoration des vies perdues ce jour-là en organisant chaque année des vigiles dans le cadre de la campagne de lutte contre l'islamophobie de la Fédération et qu'elle les y aide en leur fournissant les ressources pertinentes avant la journée d'action du 29 janvier 2018, et crée de nouvelles ressources pour les années subséquentes.

ADOPTÉE

2018/01:053 ADOPTÉE

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

2018/01:056 MOTION

Section 71/Section 24

Il est résolu de lever la séance.

ADOPTÉE

Levée de la séance : 15 h 07